



**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020**

L'An deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FÉVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaients absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
Mme Françoise MONNIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
M. Michel LE BERRE, excusé  
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé (participe aux délibérations à partir de la question DEL03.07.2020-024)  
Mme Florence LE MEUR, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
Mme Anne-Laure RIGNAULT, excusée  
Mme Annaïk MERDY, excusée qui a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY  
M. Rayan LE CALLOCH, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie DUGOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Vincent BRATZLAWSKY, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

**DEL 03.07.2020-021 : Installation de Madame Annaïk Merdy dans sa fonction de conseillère municipale**

Par courrier en date du 28 mai 2020, Madame Delphine Baudic a démissionné de son mandat de conseillère municipale pour raison personnelle.

Aux termes de l'article L.270 du Code électoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Annaïk Merdy venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste « Bannalec un avenir à partager » a été appelée à devenir conseillère municipale ce qu'elle a accepté. Il convient donc de l'installer dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de Madame Delphine Baudic.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Prend acte** de l'installation de Madame Annaïk Merdy en qualité de conseillère municipale.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**